

# LE CONTRÔLE QUALITÉ DES ORGANISMES DE FORMATION

## → LE DÉCRET N°2015-790 DU 30 JUIN 2015 MODIFIE LA MANIÈRE DONT PÔLE EMPLOI VÉRIFIE ET CONTRÔLE LA QUALITÉ DES FORMATIONS QU'IL FINANCE.

- 1 - Des critères qualité partagés avec l'ensemble des financeurs (permettant de valider la qualité d'une formation).
- 2 - Plus de transparence sur l'offre de formation (Pôle emploi publie son catalogue des organismes de formation référencés Qualité).
- 3 - Plus de protection pour le demandeur d'emploi (avant tout financement de projet de formation, Pôle emploi vérifie la conformité au décret des organismes de formation) :
  - La cohérence du programme de formation.
  - Des locaux conformes au bon déroulé de la formation.
  - Des équipements adaptés.
  - Les compétences des formateurs...

## → CE QUI CHANGE POUR VOUS ?

### → L'entrée au Catalogue Qualité Pôle emploi.

Si vous bénéficiez des financements Pôle emploi (au titre de la formation) vous êtes automatiquement intégrés au catalogue Qualité\*, actualisé chaque trimestre.

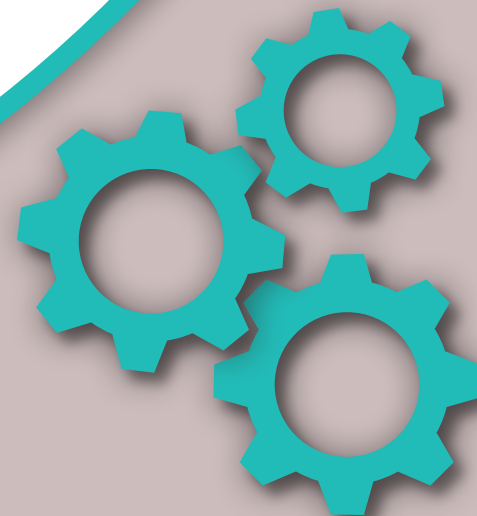
*\* Sauf si vous réalisez trop peu d'entrées en stage pour que Pôle emploi puisse analyser les enquêtes de satisfaction vous concernant . Dans le cas où vous êtes titulaires d'un label ou certificat reconnu par le CNEFOP avec trop peu d'entrées en stage, vous pouvez faire une demande d'intégration au catalogue via [pole-emploi.org](http://pole-emploi.org).*

### → Pour toute demande de prise en charge AIF ou POEI

Vous devez désormais attester être conforme au décret qualité, en cochant la case appropriée sur le formulaire (détail au verso). Cette déclaration est obligatoire pour demander un financement. Si vous ne vous trouvez dans aucune des situations prévues par le formulaire, vous devez faire une demande d'attestation de conformité en y joignant les pièces justificatives demandées sur [pole-emploi.org](http://pole-emploi.org) (réponse sous 3 jours ouvrés).

### → Des contrôles sont menés pendant et après la formation.

Pour protéger et rassurer les futures stagiaires et vérifier la conformité de l'organisme aux critères qualité du décret.



# DÉTAIL D'UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE AIF (OU POEI)

## Aide individuelle à la formation (AIF) - Devis

Le formulaire doit être déposé au minimum 15 jours avant le démarrage de la formation

DEMARCHE PREALABLE OBLIGATOIRE POUR LES ORGANISMES DE FORMATION, en application du décret n°2015 - 790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue :

Pour présenter un devis, vous devez pouvoir cocher au moins l'une des situations suivantes :

<input type="checkbox"/> Mon organisme est référencé dans le catalogue qualité et/ou attributaire d'un marché de Pôle emploi et sans procédure de sanction de Pôle emploi en cours.	<input type="checkbox"/> Mon organisme est référencé dans le catalogue qualité et/ou attributaire du marché d'un Conseil régional, d'un OPCA ou d'un OPACIF, de l'AGEFIPH et sans procédure de sanction de Pôle emploi en cours.
<input type="checkbox"/> Mon organisme est détenteur d'une attestation de conformité de Pôle emploi et sans procédure de sanction de Pôle emploi en cours.	<input type="checkbox"/> Mon organisme est détenteur d'un label ou certificat reconnu par le CNEFOP (liste : <a href="http://www.cnefop.gouv.fr">http://www.cnefop.gouv.fr</a> ) et sans procédure de sanction de Pôle emploi en cours.

Nom du certificat ou label Qualité : \_\_\_\_\_ Délivré le : \_\_\_\_\_

Si vous n'êtes dans aucune de ces situations, vous devez demander à Pôle emploi une attestation de conformité avant de pouvoir présenter une AIF-devis : déposez les pièces nécessaires à l'analyse, sur le formulaire en ligne sur [pole-emploi.org](http://pole-emploi.org). Vous recevrez une réponse dans les 72 heures ouvrées après le dépôt complet de votre dossier. Pour tout besoin d'information, contactez l'équipe dédiée au 09 72 72 00 70 ou sur [formation-qualite@pole-emploi.fr](mailto:formation-qualite@pole-emploi.fr).

**LE BÉNÉFICIAIRE**

Identifiant du demandeur d'emploi :

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Nom usuel : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_ Conseiller Référent Pôle emploi : \_\_\_\_\_

Je consens à mobiliser mon compte personnel de formation (CPF) pour suivre cette formation\* : oui  non

Financier(s) complémentaires(s) de la formation (nom et montant)\* : \_\_\_\_\_

\* Vous pouvez vous rapprocher d'un opérateur du conseil en évolution professionnelle afin d'étudier les possibilités de cofinancement dont vous pouvez éventuellement bénéficier et vous informer sur la mobilisation de votre compte CPF. Vous pouvez également consulter le site <http://www.moncompteformation.gouv.fr>.

**Le bénéficiaire**

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et s'engage à suivre la formation décrite ci-dessous.

Déclare avoir été informé que :  
- en cas de refus d'attribution de la rémunération de fin de formation (RFF), une fois son droit à indemnisation épuisé, il ne sera plus indemnisé jusqu'à la fin de son stage ;  
- le suivi d'un bilan de compétences n'ouvre pas droit à la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE) ni à l'aide à la mobilité,  
- ce document vaut uniquement pour devis sous réserve de la validation de Pôle emploi.

Nom et Prénom - Date et signature : \_\_\_\_\_

**L'ORGANISME DE FORMATION**

Raison Sociale : \_\_\_\_\_ Siret : \_\_\_\_\_ N° déclaration d'activité : \_\_\_\_\_

Statut juridique : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Adresse mail où adresser le devis en cas d'accord de Pôle emploi : \_\_\_\_\_

Demande d'avance (uniquement pour les organismes de formation qui utilisent KAIROS\*) si formation d'une durée supérieure ou égale à 4 mois :

\* L'équipe KAIROS est joignable au 09 72 72 00 70 ou via [formation-kairos@pole-emploi.fr](mailto:formation-kairos@pole-emploi.fr).

**Montant du devis pour Pôle emploi TTC :** \_\_\_\_\_

Nom et qualité – cachet date et signature \_\_\_\_\_

L'organisme de formation signataire  
Certifie avoir pris connaissance des engagements figurant au verso et déclare y souscrire.  
Certifie l'exactitude des informations déclarées ci-dessus  
Ce document vaut uniquement pour devis sous réserve de la validation de Pôle emploi.

**PARTIE RÉSERVÉE À PÔLE EMPLOI - N° DE CONVENTION :** \_\_\_\_\_

**Décision Pôle emploi :**

<input type="checkbox"/> Devis non examiné faute de preuve de conformité au décret qualité	<input type="checkbox"/> Accord d'aide individuelle de Pôle emploi pour un montant total (CPF monétisé éventuel compris) TTC de :
<input type="checkbox"/> Formation entièrement prise en charge par le demandeur d'emploi (CPF monétisé + éventuel financement du demandeur d'emploi)	<input type="checkbox"/> Refus (un courrier de refus sera transmis au demandeur d'emploi)

Adhérent CSP : \_\_\_\_\_

Eligibilité CPF : oui  non

Besoin d'une aide à la mobilité\* : oui  non

Indemnisé au titre de l'assurance chômage :

Besoin d'une RFPE\* : oui  non

Par Pôle emploi

\*si oui joindre une demande d'admission au bénéfice de la RFPE et/ou à l'aide à la mobilité

Par ex-employeur du service public :

Participation OPCA :

Nom et adresse : \_\_\_\_\_

Montant TTC : \_\_\_\_\_

Date prévue de fin d'indemnisation : \_\_\_\_\_

Nom de l'OPCA : \_\_\_\_\_

Besoin de RFF :

Numéro de l'OPCA : \_\_\_\_\_

Rome : \_\_\_\_\_ Formacode : \_\_\_\_\_

Aide Artisan (montant réglementé par loi de finances)

Accord RFF : oui  non

Bilan de compétences

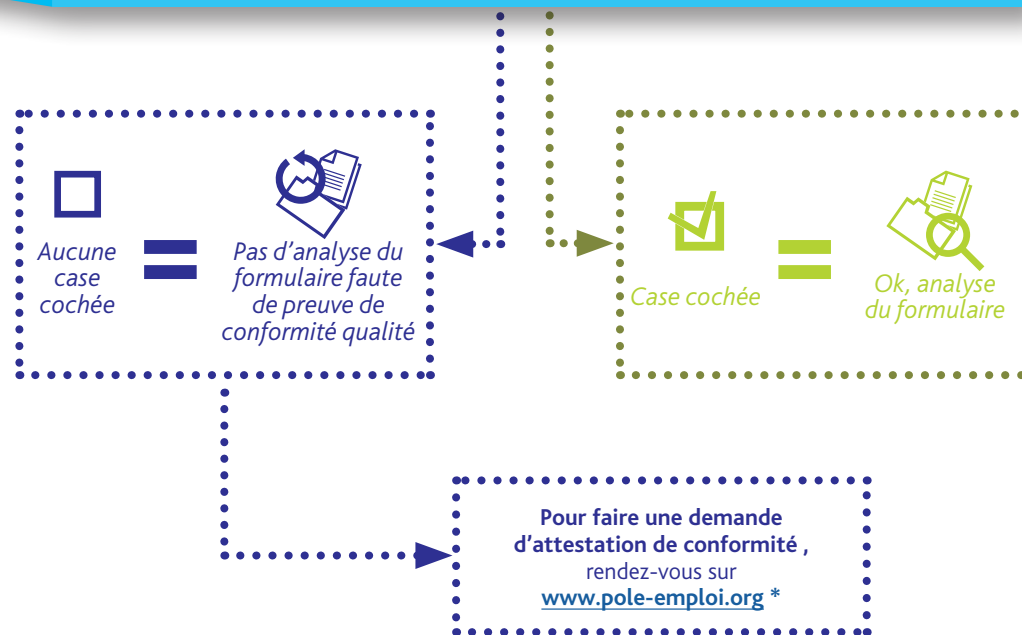
« Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont destinées à l'étude de vos droits aux allocations et aux aides versées par Pôle emploi pendant votre formation ainsi qu'au suivi de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi. Elles sont mises à disposition dans le dossier dématérialisé vous concernant, dénommé Dossier Unique du Demandeur d'emploi (DUDE). Elles sont accessibles aux services de l'Etat et aux organismes publics et privés concourant à votre reclassement et peuvent être communiquées à d'autres organismes de protection sociale. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès de votre agence Pôle emploi. Le droit d'opposition ne s'applique pas. »

Pôle emploi

Demande déposée le : \_\_\_\_\_ Nom et qualité : \_\_\_\_\_

Date et signature : \_\_\_\_\_

- Mon organisme est référencé dans le catalogue qualité et/ ou attributaire d'un marché de Pôle emploi sans procédure de sanction de Pôle emploi en cours.
- Mon organisme est détenteur d'une attestation de conformité de Pôle emploi et sans procédure de sanction de Pôle emploi en cours.
- Mon organisme est référencé au catalogue qualité et/ou attributaire d'un marché d'un conseil régional, d'un OPCA, d'un OPACIF ou de l'AGEFIPH et sans procédure de sanction de Pôle emploi en cours.
- Mon organisme est détenteur d'un label ou certificat reconnu par le CNEFOP (liste : <http://www.cnefop.gouv.fr>) et sans procédure de sanction de Pôle emploi en cours.



## Pour plus d'informations :

- Consulter le Catalogue Qualité de Pôle emploi sur [www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)  
\*Rubrique Partenaires de l'emploi / Acteurs de l'insertion sociale et professionnelle
- L'instruction est disponible sur le Bulletin Officiel de Pôle emploi : [www.bo-pole-emploi.org](http://www.bo-pole-emploi.org)
- Contactez-nous au 09.72.72.00.70 ou par mail à [formation-qualite@pole-emploi.fr](mailto:formation-qualite@pole-emploi.fr)

